



# LES CÉRÉALIERES DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ  
Pour diffusion immédiate

Nous réclamons le «Brie du Monopole» !

**Saint-Aimé, le 25 mars 2010** – Malheureusement, nous ne pourrons déguster ce brie. Du moins, pas pour l'instant...

Selon un article de Lionel Levac, journaliste à Radio-Canada, *«la Fédération des producteurs de lait du Québec a exercé des pressions auprès d'un de ses membres pour qu'il ne lance pas un fromage baptisé le Brie du Monopole. Sous la pression, le fromager artisan a décidé de ne pas mettre en marché ce nouveau fromage...»*

Marcel Groleau, président de la Fédération des producteurs de lait, avoue avoir rendu visite à ce producteur. Il est par ailleurs l'un des principaux acteurs de la scène syndicale, ayant même été candidat à la présidence de l'UPA en décembre 2009.

Or, on peut se demander comment un président de fédération, qui est aussi un administrateur et un représentant direct de l'UPA, en vient à s'arroger le droit de débarquer chez un producteur pour lui donner des conseils.

Et pas n'importe quels conseils! Celui de ne pas commercialiser un certain produit agricole et ce faisant, de ne pas fournir un certain client...

Il s'agit peut-être même d'un acte qui va à l'encontre du code de déontologie des administrateurs de l'UPA qui dit ceci :

*« ...il [administrateur] ou elle agit dans les limites des mandats et pouvoirs qui lui sont conférés ».*

Est-ce dans son mandat de faire du coaching d'entreprise ou du mentorat auprès des maîtres fromagers ? L'organisation syndicale l'a-t-elle mandaté pour s'immiscer dans les décisions commerciales de ses membres et ce, pour des raisons politiques ?

Or, si on en croit ce qu'à dit M. Groleau à LCN, il a agi seul et de sa propre initiative. Par le fait même, il avoue avoir agi sans mandat et hors des pouvoirs qui lui sont conférés. Il n'a donc aucune excuse pour son inconduite.

Le problème, c'est que, dans ce système monopolistique syndical, l'organisation ne peut blâmer un personnage si haut placé dans la pyramide de son establishment. Personne ne va demander à un personnage aussi puissant que M. Groleau de démissionner !

Et la seule façon de corriger cette situation déplorable est justement le bris du monopole syndical.

Ce bris va forcer les dirigeants de l'UPA à considérer qu'il y a des conséquences à leurs actes, soit le risque de perdre des membres et le financement qui va avec.

D'ici là, notre maître-fromager va demeurer tenu de payer sa cotisation à l'UPA alors qu'il vient de perdre une belle vente au nom de la préservation du sacré saint monopole syndical.

Les Céréaliers du Québec regroupe plus de 200 producteurs de grandes cultures dans plusieurs régions du Québec. L'adhésion de ses membres est renouvelable chaque année par le paiement d'une cotisation volontaire.

Depuis 2004, les Céréaliers du Québec défend le droit légitime des producteurs à gérer eux-mêmes leur ferme et leur mise en marché.

Information : Gilles Brouillard, vice-président  
(450) 223-4359  
Les Céréaliers du Québec  
C.P. 149, Saint-Aimé, Qc J0G 1K0  
Téléphone: 450 278-7798  
Courriel : [info@cerealiersduquebec.com](mailto:info@cerealiersduquebec.com)  
Site Internet : <http://www.cerealiersduquebec.com/>

**Liens utiles :**

Coalition pour la liberté d'association en agriculture du Québec  
<http://www.claaq.com/>

Petit livre noir du monopole syndical  
<http://www.monopole-upa.com/>

Les Céréaliers du Québec Inc.  
<http://www.cerealiersduquebec.com/>